

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 35

Membres présents : 30

Procurations : 5

VOTES : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 AVRIL 2026

N° 2026/4/13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, AUDIER Nathalie, BAULET Bertrand, BERTOCHIO Cédric, BOISSERENQ Josiane, BONNAFFOUX Joël, BREARD Jean-Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, DISDIER Ludovic, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FARAMAZ Monique, GARNIER Marie-Josée, KUENTZ Adèle, MERLIER Michèle, MIGNON Anthony, POTIN Sandra, PRINTEMPS Nicole, REYNAUD Laurent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BETTI Alain, CAVALLINO Frédéric, LALLEMAND Chloé, LESBROS Pascal et ROSTAING Hugo.

Procurations

Monsieur BETTI Alain donne procuration à Monsieur ROUX Lionel ;
Monsieur CAVALLINO Frédéric donne procuration à Madame BOISSERENQ Josiane ;
Madame LALLEMAND Chloé donne procuration à Monsieur REYNAUD Laurent ;
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame ACHARD Liliane ;
Monsieur ROSTAING Hugo donne procuration à Madame SAUNIER Clémence.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par le préfet de Région en date du 15 octobre 2019.

Avec ce schéma, la Région PACA s'est dotée d'un document stratégique pour l'avenir de ses territoires, qui dessine une trajectoire claire et ambitieuse en matière de croissance démographique, de production de logements, de diminution de la consommation foncière, mais aussi d'adaptation du territoire en matière écologique, énergétique et climatique. Ce schéma est opposable à tous les documents d'urbanisme et de planification infrarégional, c'est-à-dire aux SCOT, aux Plans climat-air-énergie territoriaux, aux plans de déplacement urbain/plans de mobilité et aux Chartes de parcs naturels régionaux.

Quatre instances territoriales de dialogue entre la Région PACA, les territoires (EPCI, SCOT, Parc naturels régionaux), les Départements et l'Etat ont été mises en place en 2019 pour poursuivre les échanges, faire vivre le schéma et accompagner sa mise en œuvre.

Pour assurer le suivi et l'évaluation des objectifs « déchets et économie circulaire » du SRADDET, une commission consultative des déchets du SRADDET a été mise en place.

Les présidents des EPCI sont membres de droit de la commission mais ils peuvent nommer un représentant pour siéger en leurs lieu et place.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est ainsi proposé aux élus de désigner un représentant pour participer à l'instance territoriale de dialogue et à la commission consultative des déchets du SRADDET.

Cette élection peut se faire au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret à la demande du tiers des membres présents. A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu au scrutin public.

Monsieur CESTER Francis propose sa candidature.

Il est procédé au déroulement du vote. Après vote au scrutin public, les résultats sont les suivants :

Nombre de votes	35
Nombre d'abstention	0

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur CESTER Francis est élu représentant titulaire de la CCSPVA au sein de l'instance territoriale de dialogue et de la commission consultative des déchets du SRADDET.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 avril 2026.

Et de la publication, le 05 mai 2026.

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).